

Escales du canal

Le 1er week-end de juillet,
le canal du Midi est en fête !

4^e édition du vendredi 4 au dimanche 6 juillet 2025

Contexte

Ce rendez-vous estival et convivial revient pour sa 4^e édition en 2025. Cet événement a pour ambition de **rassembler les acteurs, les habitants et les touristes de la région autour du canal du Midi** et de mettre ainsi en lumière cet ouvrage d'exception

inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. En 2024, vingt-cinq lieux se sont mobilisés en organisant des animations le long du canal du Midi. **En 2025, faites partie des organisateurs !**

Le concept

Le 1er week-end de juillet, le canal du Midi est en fête !

L'organisation d'une ou plusieurs animations est indispensable pour rendre l'événement attractif et en assurer sa réussite. Cet événement peut aussi être l'occasion de se réunir autour d'un repas, qu'il soit partagé ou acheté sur place ! La dimension culturelle et patrimoniale est un plus. **La simplicité et la convivialité sont les maîtres mots de cet événement.**

Qui est concerné ?

Toutes les collectivités le long du canal du Midi (communes et intercommunalités) sont invitées à organiser un moment convivial sur leur territoire, autour du canal du Midi, le 1er week-end de juillet. Un appui des intercommunalités tant dans la coordination (dates, animations) que dans l'organisation des événements communaux est préconisé pour une cohérence des actions sur le territoire et une communication élargie. Dans le cas où cette action serait portée par un autre acteur, un accord préalable doit être formalisé avec la commune sur le territoire de laquelle l'événement est organisé.

Dates

1er week-end de juillet 2025
Vendredi 4 au dimanche 6 juillet

Cibles

Les habitants et
touristes du territoire

Accès

Ouvert à tous
et accès gratuit



Escales du canal

CANAL
DU
midi

Des animations

L'organisation d'animation(s) fait partie intégrante des escales du canal. Ces animations sont autant d'opportunités de faire de ce week-end un moment festif et attractif : concert, spectacle, visite, conférence, exposition, marché...

Un lieu convivial

Situé idéalement le long du canal du Midi, ou à proximité (place du village, cœur de ville), ce lieu de rassemblement doit être adapté à l'accueil du public et aménagé si possible pour manger sur place (tables, chaises,...).

De quoi se restaurer

Pour réunir le plus grand nombre, il est recommandé de prévoir une solution pour acheter à manger et à boire de type food-truck, buvette, restaurateur local, producteur/viticulteur...



Une communication forte

Ce que l'Entente pour le canal du Midi propose sans contrepartie financière :

- Un kit de communication fourni pour l'événement : affiche, bâche, flyer, kit digital
- Des actions de communication : relations presse régionales, achat d'espaces publicitaires
- Diffusion du programme détaillé sur canal-du-midi.com

Il est nécessaire que les communes, les intercommunalités et les acteurs associés communiquent localement par tous les moyens à leur disposition.

L'organisation

Les organisateurs portent l'ensemble des démarches administratives nécessaires au bon déroulement de l'événement sur leur territoire. Ils organisent également l'accessibilité, le tri et de la collecte des déchets, ainsi que la mise à disposition de commodités et la sécurisation du site suivant la réglementation en vigueur et en lien si nécessaire avec les services de Voies navigables de France.



Les bonnes pratiques

Se rapprocher de son intercommunalité pour une bonne coordination à l'échelle de son territoire

Animations

- associer les acteurs locaux (écoles, ports, comités des fêtes, associations...)
- s'appuyer sur des animations existantes (marché...)
- s'adresser à plusieurs typologies de public : animations enfant, visite commentée, concert...
- Installer des expositions pour valoriser le canal.

Communication

- Communiquer sur les supports de la commune, de l'intercommunalité et de l'office de tourisme: agendas, sites, réseaux sociaux, magazines,...
- Signaler l'événement et déposer des flyers dans les lieux de passage de la commune
- Informer les socio-pro
- Contacter la presse et les radios locales

Représentant.e d'une collectivité, je suis intéressé.e, comment ça fonctionne ?
Complétez **avant le 31 mars 2025** le [formulaire en ligne](#) (QR code) afin d'informer Voies navigables de France, en charge de la coordination de cet événement, de la participation de votre commune. **Contact : escalesducanal@vnf.fr**



Opération portée par



Pour le compte des membres de l'Entente pour le canal du Midi

